

L'expulsée

Autor(en): **Féval, Pierre-Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1906)**

Heft 37

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

liée, a appartenu à Mgr Vautrey, curé de Delémont. Celui-ci l'a donnée par testament au collège de Porrentruy. Malheureusement ce remarquable armorial n'a pas été retrouvé lors de l'exécution du testament de Mgr. Vautrey. L'École cantonale ne le possède pas, malgré la volonté formellement exprimée du donateur.

A côté des familles nobles possédant des armoiries authentiques on trouve également des armoiries de familles bourgeoises, la plupart éteintes et qui ont joué un rôle important dans notre pays. Ces armoiries ne proviennent pas de diplômes impériaux, mais seulement d'une fantaisie ou d'un acte nobiliaire conféré par un seigneur. Ainsi l'abbaye de Lucelle avait le droit d'anoblir les bourgeois.

Les Etats de l'Evêché, les Chapitres, les couvents, les corporations avaient également des armoiries. Quant aux communes, il n'y a que les villes de Bienne, Neuveville, Delémont, St Ursanne, Porrentruy et Laufon qui en possèdent, à cause des privilèges et des franchises que les évêques de Bâle leur accordèrent.

Les communes n'ont jamais eu d'armoiries. Celles qu'on leur attribue ne sont autres que celles des dynasties de ces villages.

Si ces notices héraldiques peuvent intéresser les lecteurs du *Pays du dimanche*, nous pourrions fournir un travail intéressant sur la provenance des armoiries des familles de l'Evêché.

A. D.

L'expulsée

(Suite et fin)

L'autre s'écarta un peu, comme si le contact de la main douce eût été une brûlure. Ses paupières clignèrent, un pli amer s'accrut à la commissure de ses lèvres.

— Vous laissez bien des malheureux derrière vous, prononça-t-elle sourdement.

Sœur Juliette ouvrit les bras.

— Que voulez vous, ma bonne Thérèse ? Ce n'est pas de notre faute. Ah ! s'il n'avait dépendu que de nous de rester et de continuer à vous venir en aide !... mais on nous a mises à la porte, et nous voilà aussi pauvres que vous.

La vieille ne l'écoutait pas. Elle marmottait :

— La fille à la Madeleine ne passera pas la huitaine ; il n'y a ni feu ni pain chez elle... Grégoire, l'aveugle, est trop vieux pour sortir... Les deux petites de la défunte Martine courent pieds nus dans la neige ; je les ai vu battre par le fermier Thomas parce qu'elles lui deman-

— Je reconnais là la bonté et la délicatesse de M. de Verneuil. Vous le remerciez chaleureusement pour moi, n'est-ce pas, chère petite ? Que Dieu lui rende le bien qu'il me fait aujourd'hui !

— Demandez-lui aussi qu'il nous pardonne le mal que nous vous avons fait. Ne sommes-nous pas la cause indirecte, il est vrai, mais trop réelle de votre chagrin. Jamais je ne me le pardonnerai ! dit Chantal à voix basse.

Et plus haut, dans une soudaine explosion de douleur :

— Oh ! je mourrai si Gauthier succombe ! Si vous saviez combien je l'aime !

La vieille dame serra l'enfant contre sa poitrine. Ses lèvres tremblantes étaient tout d'abord impuissantes à prononcer des paroles, cependant elle parvint à dominer son émotion, et passant une main caressante sur

daient à manger... Moi-même je n'ai plus de soupe et demain je serai chassée de ma mesure...

Plus blanche, plus émue devant l'énumération de ces misères, Sœur Juliette tremblait. Elle se sentait impuissante.

— Que puis-je, maintenant ? murmura-t-elle désolée.

La mendiante, le visage grimaçant, la dévisagea.

— Allons donc !... est-ce que des femmes comme vous, ça se laisse mettre sur le pavé avec rien dans la poche ?

Presque une insulte dans la bouche de cette vieille, ce reproche cingla la jeune religieuse. Elle allait répondre en expliquant sa situation, mais elle eut honte, se retint... La croirait-on seulement ?

Elle baissa plus bas la tête.

— Je ne puis rien, dit-elle encore.

— Allons donc !... répéta la misérable...

Vous n'avez donc pas de cœur !...

C'en était trop. L'âme de Sœur Juliette périe de douceur et de commisération s'émut.

Un voile passa devant ses prunelles.

Lentement, ses doigts engourdis s'enfoncèrent sous son tablier noir, dans la large poche de sa robe usée. On entendit un tintement, et sa main ressortit tenant une pièce blanche, une pièce de cent sous, le quart de sa fortune, qu'elle tendit à la vieille. Et, très vite :

— Mère Thérèse, tenez, prenez cet argent... Demain, vous ne serez pas chassée...

Et, avant que la mendiante, surprise, eût le temps de se rendre compte de l'aumône, la petite Sœur affolée s'enfuit, effrayée de son acte, courut jusqu'aux premiers arbres de la lisière de la forêt.

Là seulement, assurée de ne plus être vue, elle se retourna. Dans le lointain, la maigre forme chancelante de la mendiante s'éloignait vers le village.

Sœur Juliette, tout essoufflée, respira et s'assit sur un tronc coupé. Son front brûlait, son cœur battait. Un instant, elle pencha sa tête entre ses mains glacées. Alors, au milieu du silence des alentours, un singulier engourdissement s'empara de son être. Ses pensées évoquèrent le passé. Eveillée pourtant, elle revêtit ses années de solitude, de tranquillité, de paix, nomma dans sa mémoire les protégés de son couvent. Elle revit ses chers pauvres, ces malheureux, ces vieillards impotents, ces enfants demi-nus, entendit leurs plaintes, leurs sanglots, comprit leurs remerciements, tressaillit de la joie peinte sur leurs visages.

Puis ce fut un moment de vide affreux.

Inconsciemment, ses mains cherchèrent dans sa jupe. Il lui restait trois pièces de cinq francs.

le visage bouleversé de sa petite amie, elle dit enfin :

— Ne vous accusez pas, ma chérie ; il n'y a pas lieu de le faire. Après le malfaiteur, les circonstances seules ont été coupables, vous n'y êtes pour rien !

Une nouvelle angoisse étreignit le cœur de la jeune fille, timidement elle demanda :

— Alors... c'est bien vrai, chère madame, vous n'en voulez pas à mon père ?

Il y eut un moment de silence. Oh !... bien court, le temps seulement par M^{me} Lenorey de lever son regard au ciel en faisant mentalement une invocation. Elle possédait le secret de son enfant, la mort dans l'âme, elle avait approuvé son héroïque silence ; jugeant, elle aussi, dans sa gratitude, que Gauthier ne pouvait, même pour sa légitime défense, accuser le fils de l'homme auquel il devait tout... elle n'avait donc pas le droit de se plaindre.

Pourquoi les admira-t-elle ?... pourquoi les fit-elle tinter ?...

Oh !... soudain, ce visage hâve, ces traits crispés par la douleur qui se dessinèrent devant elle... oh !... ces petites mains gelées, ces pieds d'enfant gonflés par le froid... oh ! cet aveugle décharné qui lui tendait les bras !...

— Madeleine !... pauvre Grégoire !... infortunés petiot !... murmura-t-elle. Dieu ! quelle vision !...

Dans le creux de sa main, les pièces résonnèrent joyeusement.

Sœur Juliette ne pensa plus, elle écouta le bruit argentin.

Mais bientôt son front si pur se rida, se pourpra.

Elle s'était levée.

— Je suis riche, moi ! s'écria-t-elle en serrant convulsivement ses quinze francs, et... d'autres souffrent, ont froid, ont faim !...

Dans la nuit maintenant toute noire, Sœur Juliette, poussée par une résolution de sainte, rebroussa chemin.

Elle, elle était jeune, vigoureuse... pourquoi son sacrifice ne serait-il pas entier ?... Servante de Dieu et des pauvres, la charité est sa loi... De l'argent ?... à elle ?... pourquoi ?...

* * *

Cette nuit, une ombre toute menue parcourut ce village, trotta, zigzagua à travers les ruelles les plus pauvres. Par instant, elle disparaissait...

Comme un ange du ciel, profitant des ténèbres, Sœur Juliette visita une dernière fois ses pauvres. Ce qu'elle avait, elle le donna. Ses protégés la béniraient quelques jours encore.

Quand elle n'eut plus rien, elle disparut.

* * *

L'aube naissante surprit la petite Sœur au milieu de la forêt. Alertée, elle marchait, un cantique aux lèvres. Elle était heureuse. Plus pauvre que les pauvres à qui elle avait distribué son dernier sou, elle se sentait allègre.

Pouvait-on lui demander plus ?... Un cœur ! elle en avait un, bien des humbles le pouvaient certifier.

Ah ! que ne connaissait-elle les ergotages des esprits forts ?... Mais que lui importait le monde et ses rancunes idiotes ?... Trop bonne, trop pure, trop charitable, elle ne les eût pas comprises...

C'était une simple religieuse, une de celles qu'on chassa avec tout l'apparat de la force armée. Quelle gloire !

Ce jour-là, dénuée de tout, Sœur Juliette entra en service chez son amie.

PIERRE-PAUL FÉVAL.

— M. de Verneuil a été l'insigne bienfaiteur de ma famille, voilà ce que je ne puis oublier ! dit-elle lentement. Pourquoi lui en voudrais-je, d'ailleurs ! Je serais injuste ! car il s'est montré magnanime jusque dans la rigueur. Les charges étaient si écrasantes pour mon pauvre Gauthier !... D'autres l'auraient traduit devant les tribunaux en dépit de ses protestations, n'est-ce pas ? Votre père s'est contenté de lui retirer son estime, de le rejeter loin de lui... Cette dure épreuve passera, s'il plaît à Dieu, et l'innocence de mon fils éclatera là haut si ce n'est ici-bas !

— Oh ! dès ici-bas, chère madame, j'en ai la certitude ! Si seulement il avait voulu, ainsi que père l'en priait, jurer qu'il n'était point entré ce matin-là dans son bureau ; bien des douleurs nous eussent été épargnées à tous.

(A suivre.)

La disette du fourrage. Comment le remplacer.

Dans les années de grande sécheresse, la question de l'alimentation du bétail préoccupe tous les fermiers et tous les éleveurs. Vu la pénurie de fourrage ; il faut songer à demander à d'autres substances les principes nutritifs nécessaires au bétail. Quelques-unes de ces substances peuvent rendre d'énormes services, comme le sucre et la mélasse.

Leur valeur alimentaire n'est plus à démontrer. De nombreuses expériences ont établi que, sous l'action de la digestion, les matières ternaires, comme l'amidon et la graisse, se transforment en sucre avant d'être assimilées sous l'action de la digestion.

Les matières sucrées peuvent donc être considérées comme un aliment de premier ordre et, elles sont la source primordiale de la force musculaire et de la chaleur dans l'économie animale. D'ailleurs, tous les essais d'alimentation en sucre chez les animaux, tentés jusqu'ici, ont donné de bons résultats.

On ne peut évidemment, pour raison d'économie, donner du sucre pur, on ne peut davantage se contenter de donner des betteraves à sucre, car le poids et le volume de la ration serait excessif, mais il est facile d'utiliser la mélasse.

La mélasse contient environ 50 pour cent de sucre, et de l'eau, des matières organiques et des sels minéraux. On la donne mélangée à de la paille hachée ou du son. On a ainsi une matière alimentaire spéciale, très nutritive, d'une bonne conservation que l'on appelle pail-mel., provende sucrée, etc. Les animaux l'acceptent volontiers et s'en montrent fort gourmands dans la suite. Deux kilogs de ration mélassée peuvent remplacer 4 kilogs d'avoine ou 8 kilogs de foin.

On ne peut nourrir exclusivement les animaux à la mélasse, mais on peut sans inconvénient remplacer la moitié au moins de la ration d'avoine ou de foin par des produits mélassés. Le prix de ces provendes varie avec la formule choisie, mais il dépasse rarement 14 à 15 francs les 100 kilogs, l'alimentation mélassée est donc, on le voit, doublement économique. Pendant ces périodes de sécheresse, on a recours également aux branches et aux feuilles des arbres. Toutes les ramilles des essences feuillues à l'exception de l'if, de l'amanier, du laurier et du foin, qui, contiennent des substances toxiques peuvent être considérées comme ramilles alimentaires. Les petites branches et les feuilles de chêne, d'orme, de charme, de hêtre, érable, tilleul, acacia, bouleau, frêne, sorbier, épine, ronce, myrtille, peuvent être données comme fourrage aux chevaux, bœufs, vaches et moutons.

La « ramille alimentaire » ne doit comporter que les pousses de l'année (bois et feuilles). On les récolte en août ; on peut la faire consommer directement, mais il vaut mieux la concasser et la réduire en paille ou en pulpe. On peut aussi conserver les ramilles en silos pour les donner pendant l'hiver. Au point de vue alimentaire, 150 kilogs de feuilles fraîches ou 80 kilogs de feuilles sèches, cueillies en vert sont équivalents à 100 kilogs de foin.

Un éleveur indique comme « Ration type pour cheval de culture de 500 k. de poids vif et travaillant 10 heures par jour. 7 kilogs de foin, 5 kilogs avoine. Cette ration peut être remplacée par 8 kilogs de feuilles fraîches (4 k 500 de feuilles sèches) 1 kilog de son, de blé et 3 kilogs d'orge.

Ration-type pour vache laitière :
16 kilogs de foin de pré : ration équivalente 10 kilogs de feuilles vertes (ou 5 k. 500 de feuilles

sèches) 5 kilogs paille d'avoine, 2 kilogs 500 son de blé ; 1 k. 500 de tourteau de lin. Autre ration ; 15 kilogs feuilles vertes (8 kilogs feuilles sèches) 1 kilog 500 tourteau lin ; 1 k. 500 tourteau de colza, 1 k. 500 tourteau de coprach et 3 kilogs de son de blé.

On peut dans les pays vignobles, tirer avantageusement parti des feuilles de vigne récoltées après la vendange, et au Congrès de Montpellier, en 1893. M. A. Muntz, membre de l'Institut, prévoyant la mévente des vins, et la disette des fourrages quand ils préconisaient les « prairies de vignobles et disait :

« Peut-être est-ce une illusion, un simple rêve, mais j'entrevois de vastes vignobles, devenus improductifs, transformés en fermes à bétail.

D'épais tapis de pampres entrelacés s'étendent sur le sol... Plus de gelées de printemps à craindre, plus de labourages ou de binages d'été, plus de souffrages, plus de sulfages, plus de vendanges. Au mois d'octobre, on dépouille peu à peu le sol ; un puissant broyeur de sarments transforme la récolte en un mélange intime de menus débris, mélange qui est ensilé au fur et à mesure dans les anciennement cuves.

Les anciens chais sont alors devenus de vastes étables, et tel qui récoltait sur une vingtaine d'hectares un millier d'hectolitres de vin, possède maintenant cent vaches qui lui donneront 2000 hectolitres de lait. »

C'est un rêve dont nous ne souhaitons pas la réalisation prochaine.

Cependant les événements semblent donner raison à M. Muntz, et il est évident que beaucoup de viticulteurs auraient eu intérêt à utiliser leur vignoble comme « vignes à fourrage » durant ces dernières années, et que tous ceux qui ne récoltent qu'un vin médiocre de vente, maintenant difficile, auront tout avantage à récolter... indirectement, du lait !

M. L. Manceau.

Coups de soleil et coups de chaleur

Par ce temps de chaleurs caniculaires il ne me semble pas hors de propos de prémunir le public contre les dangers de l'insolation.

L'insolation n'est pas à proprement parler une maladie, mais une cause de maladie ; sous ce nom il faut ranger tous les accidents produits par l'action directe ou indirecte des rayons solaires ; à l'action directe correspondent les symptômes et les lésions provoqués par le coup de soleil ; à l'action indirecte, les phénomènes morbides produits par le coup de chaleur.

Ces accidents multiples ne datent pas d'hier, ils existent depuis que le monde est monde et que le soleil l'éclaire ; dans la Bible on en trouve des exemples ; dans la médecine arabe, il en est question, mais ils n'ont pourtant été bien décrits que depuis que le service médical existe dans les armées ; or, c'est là une création relativement récente qui ne date pas de plus de deux siècles.

Les médecins militaires ont, en effet, plus que les autres, l'occasion de soigner des sujets frappés d'insolation ; car ces accidents sont surtout fréquents dans les corps de troupes en marche ou en manœuvres ; dès qu'un chef de corps voit sa colonne s'allonger outre mesure, me disait dernièrement un général en retraite, si la température est élevée, si le ciel est couvert et le temps orageux, il est sûr d'avoir de nombreux cas d'insolation.

Pour les éviter dans la mesure du possible il faut qu'il fasse d'abord reposer sa troupe et qu'ensuite il gagne au plus vite, s'il le peut, un

endroit élevé où l'air sera moins rare et plus frais, un plateau où l'on pourra respirer.

D'ailleurs ces accidents sont surtout fréquents à la première étape lors des changements de garnison, parce que les hommes ne sont pas assez entraînés par la marche et parce qu'ils ne quittent pas une garnison ancienne sans faire un peu la fête ; ils commencent la route déjà fatigués par la privation de sommeil et par des libations trop copieuses, aussi beaucoup ne peuvent-ils la terminer ; au bout de quelques jours, il n'en est plus de même, ils ont repris leurs habitudes et peuvent alors supporter impunément des fatigues plus grandes et des chaleurs plus fortes qu'au début.

Un fait qui semble paradoxal et qui a pourtant été constaté par de nombreux médecins militaires, c'est que ce sont les hommes les plus forts et les plus musclés qui sont les premières victimes des insolutions. L'explication qu'on en donne ne me satisfait guère ; on dit : la plupart des cas d'insolation sont de véritables auto-intoxications dues aux toxines ; or ces toxines, ces poisons de l'organisme se fabriquant surtout dans les muscles, rien d'étonnant à ce que les hommes les plus musclés en produisent davantage et s'intoxiquent plus rapidement ; oui, mais pour faire des toxines, il ne faut pas qu'une chaleur exagérée, il faut un effort musculaire longtemps prolongé, un véritable surmenage ; or, ces hommes aux muscles puissants, devraient incontestablement fatiguer moins que les autres, si, pour une marche prolongée, on n'avait besoin que de muscles, mais ceux-ci ne suffisent pas, c'est surtout avec le cœur et les poumons qu'on résiste aux longues marches, c'est pourquoi je serais tenté de croire que ces hommes, malgré leur apparence robuste, ont des poumons et un cœur qui laissent à désirer et nullement en rapport avec leur puissance musculaire, et ce qui semble bien venir à l'appui de cette hypothèse, c'est que les lésions trouvées à l'autopsie sont, le plus ordinairement, des altérations du cœur et des poumons ; tout le système vasculaire, le cœur, les veines, se sont laissés distendre par le sang et les poumons sont le siège d'une congestion intense. En somme, les sujets qui succombent meurent bien plus de syncope et d'asphyxie que d'apoplexie cérébrale, comme on le croyait autrefois.

En effet, les premiers médecins qui ont décrit les phénomènes morbides de l'insolation, trompés par les symptômes, ont attribué tous les accidents à des lésions cérébrales, hémorrhagie, méningite, etc... et ce n'est qu'après avoir pratiqué de nombreuses autopsies, qu'on a reconnu la rareté de ces lésions ; il a fallu chercher ailleurs, et c'est alors qu'on s'est aperçu que les altérations les plus fréquentes portaient sur les poumons et le cœur ; on les a mises sur le compte d'une auto-intoxication qui agirait sur ces organes par l'intermédiaire du système nerveux ; auto-intoxication qui résulterait de l'élévation de la température à l'intérieur du corps et de la présence de toxines produites par le surmenage musculaire ; certains auteurs n'admettent même pas d'autres lésions, peut-être ont-ils raison lorsqu'il ne s'agit que des insolutions qui se produisent dans les pays tempérés comme les nôtres ; mais les médecins militaires des colonies ont souvent l'occasion de constater des décès dus à une véritable inflammation du cerveau et de ses enveloppes ; ces accidents qui se produisent lorsque les rayons solaires ont frappé directement la nuque ou la tête, constituent le vrai coup de soleil ; on arrive à les éviter à l'aide du casque en liège et du couvre-nuque que l'on fait porter aux soldats qui servent aux colonies.

Par ce qui précède, on voit combien cette question d'insolation est une question complexe